

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 05/12/2023

Date de l'affichage : 05/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 16

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Champdor-Corcelles, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur MARTINAND Stéphane.

Présents : BALLAND Alain, CAPRON Martine, CORTINOVIS Jeanine, DESBROSSES Philippe, DUFOUR Jérôme, GENOIS Aline, LAGGER Hugues, LANTRAN Pascale, MARTINAND Stéphane, MONNET Angélique, PORTELATINE Hugues, REY Michel, TARDY Pierre, TROIANO Thierry, SERPOL Denise

Excusés: GREAU Xavier (procuration donnée à Anthony AUBERT)

Absents : JUSTET Caire, Alexandre NAVEAU

Ouverture de la séance à 20h40

Un secrétaire de séance est nommé : Mr BALLAND Alain

1/ Positionnement du Conseil Municipal concernant le projet d'aménagement du Château de Champdor :

Monsieur Le Maire présente Mr Nicolas Charles L'HERBETTE, originaire de Priay qui a monté sa société de rénovation de bâtiments. Il est intéressé par l'acquisition du château et vient ce soir faire part de son projet. Les travaux seront réalisés par ses équipes et des entreprises locales, sa banque le suit dans son projet.

Il souhaite réaliser les travaux sur 2 ans et en 2 phases :

- PHASE 1 : rénovation de l'intérieur du château comprenant accueil réception, les salons, 20 chambres d'hôtes sur les deux étages. Chaufferie avec chaudière à plaquettes de bois et espace de stockage bois derrière la ferme.

- PHASE 2 : restauration de la ferme : salle de réception pour 150 personnes (séminaires, mariages, évènements) cuisine, vestiaires, sauna et spa à l'extérieur (lavoir).

Le château restera ouvert au public lors de manifestations culturelles (fête de la Musique, expositions....) en harmonie avec l'activité professionnelle de l'acquéreur.

Les voitures arriveront par le bas et un parking sera aménagé.

Il propose un prix d'achat du château pour un montant de 400 000 € net vendeur.

Suite à cette présentation Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se positionner pour ou contre la vente du château au prix de 400 000 €,net vendeur, en l'état et de lui donner l'autorisation de signer tous documents relatifs à cette vente.

Mr Thierry TROIANO annonce qu'il est contre le projet d'aménagement du château car selon lui l'activité réception pourrait générer du bruit qui occasionnerait une gêne pour le voisinage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 16 voix Pour et 1 voix Contre donne son accord :

- pour la vente du château de Champdor au prix de 400 000 € net vendeur en l'état à Mr Nicolas Charles L'HERBETTE pour la réalisation du projet présenté.

- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2/ Approbation du procès-verbal du conseil-municipal du 28/09/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu du 28/09/2023 et en fait lecture. Il en profite pour informer le Conseil municipal qu'un rendez-vous a été fixé avec les élus de Plateau d'Hauteville le 20 décembre 2023 afin d'échanger au sujet du ball-trap.

Le compte rendu n'appelant aucune remarque, il **est validé par le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 voix Contre.**

3/ Bail rural Mr CALLIGE Benoît au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire explique que Mr CALLIGE Benoît va reprendre l'exploitation de Madame LAGGER Virginie au 1^{er} janvier 2024.

Mme LAGGER exploitait 23ha05 appartenant à la commune par le biais d'un bail rural. Il s'agit d'établir un nouveau bail au profit de Mr CALLIGE Benoît.

Les parcelles faisant l'objet du bail représentent une surface totale de 26ha47a :

- ZH 81 LECHAUD : 60 a (pré)
- ZH 83 LECHAUD : 46 a (pré)
- ZH 75 LECHAUD : 2 ha 65 a (pré)
- En partie ZE 92 pour environ 1ha (pâturage en zone NDc)
- ZE 52 : 1 ha 45 a (pâturage)
- ZE 9 : 46 a (pâturage)
- ZE 3 : 57 a (pâturage)
- ZE 6 : 1 ha 78 a (pâturage)
- ZE 23 : 3 ha 07 a (pâturage)
- ZH 12 : 4 ha 58 a (pâturage)
- En partie ZH 116 pour environ 4ha (pâturage en zone NC)
- **ZB 44 : 1ha94a20ca (pâturage)**
- **ZB 54 : 52a30 (pâturage)**
- **ZB 73 : 1ha58a40ca (pré)**
- **ZD 159 : 1ha 53a 87 ca**

Sur la commune de Corcelles : ZE 152 : 26a40ca

Le bail sera établi pour une durée de 9 années à partir du 1^{er} janvier 2024. Les prix du fermage seront les suivants :

- 30€ l'hectare pour du pré
- 10€ l'hectare pour du pâturage.

Ce fermage sera indexé sur l'indice annuel des fermages publié par arrêté préfectoral.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce nouveau bail rural avec Mr CALLIGE Benoît.

Le Conseil Municipal délibère et, à 17 voix Pour et 0 voix Contre, autorise Monsieur Le Maire à signer le bail rural selon les conditions exposées dans la présente délibération.

4/ prix de vente des bois non soumis en zone carrières C 1025-418-432

Monsieur le Maire explique que les parcelles boisées C1025, C418 et C432 situées en zone carrières sont touchées par les scolytes. Il s'agit de les couper avant que les bois ne soient trop abîmés et perdent encore plus de valeur. La société COFORET propose de les acheter au prix de 10 € le m³.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de vente avec COFORET au prix de 10 € le m³.

Le Conseil Municipal délibère et, autorise à 17 voix Pour et 0 voix Contre, Monsieur Le Maire à signer le contrat de vente avec COFORET.

5/ Aménagement de la forêt communale de Champdor-Corcelles

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'inscrire la commune dans le périmètre géographique des aménagements des forêts des collectivités subissant les effets de la crise sanitaire débutée en 2018 et concernant les épicéas et les sapins. Ce projet est présenté par l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Afin d'adapter la gestion des forêts impactées par la crise sanitaire actuelle sur les épicéas et les sapins, l'aménagement forestier de la commune pourra être modifié dans les conditions requises par l'arrêté régional cadre à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, les objectifs de gestion de l'aménagement forestier communal seront maintenus hormis :

- Le choix des essences-objectifs à mettre en œuvre à la suite des coupes sanitaires lorsque l'essence-objectif prévue par l'aménagement en cours est de l'épicéa commun et/ou du sapin pectiné.
- Le choix des coupes encore non-effectuées et le rythme des coupes prévues pourront être adaptés selon les conditions prévues dans l'arrêté collectif.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré :

- **Décide à 17 voix Pour et 0 voix Contre d'intégrer la forêt communale dans le périmètre géographique des aménagements des forêts des collectivités subissant les effets de la crise sanitaire.**

6/ RAPPORT D'ACTIVITES HBA 2022

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport est adressé au maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif 2022.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle, les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale, sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Ce rapport a été remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par l'établissement public de coopération intercommunale, au titre de l'année 2022, dans ses domaines de compétence.

Monsieur le Maire communique et commente le rapport annuel retraçant l'activité de Haut-Bugey Agglomération.

Le Conseil Municipal,

- **PREND** connaissance du rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération pour l'année 2022 et le valide à 17 voix Pour et 0 voix Contre.

7/ Tarifs des salles des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2024

Monsieur Le Maire rappelle les prix actuels des salles des fêtes :

❖ Salle des fêtes de Champdor

Habitant CHAMPDOR	110 euros + frais de chauffage
Association CHAMPDORCORCELLES	70 euros+ frais de chauffage
Associations intercommunales	150 euros+ frais de chauffage
Extérieur	300 euros+ frais de chauffage

caution de 500 €

❖ Salle des fêtes de Corcelles

HABITANTS DE CHAMPDOR	
1 journée	
Sans cuisine	110
Avec cuisine	130
2 journées	
Sans cuisine	160
Avec cuisine	210
HABITANTS EXTERIEURS	
1 journée	
Sans cuisine	160
Avec cuisine	210
2 journées	
Sans cuisine	210
Avec cuisine	350

2 cautions de 500 € (une pour le ménage, une pour le matériel)

Les frais de chauffage et d'entretien étant de plus en plus importants il propose les tarifs suivants :

❖ Salle des fêtes de Champdor

Habitant CHAMPDOR	110 euros + frais de chauffage
Association CHAMPDORCORCELLES	70 euros+ frais de chauffage
Associations intercommunales	150 euros+ frais de chauffage
Extérieur	400 euros+ frais de chauffage

caution de 500 €

❖ Salle des fêtes de Corcelles

HABITANTS DE CHAMPDOR	
1 journée	
Sans cuisine	150
Avec cuisine	200
2 journées	
Sans cuisine	230
Avec cuisine	300
HABITANTS EXTERIEURS	
1 journée	
Sans cuisine	250
Avec cuisine	400
2 journées	
Sans cuisine	300
Avec cuisine	500

2 cautions de 500 € (une pour le ménage, une pour le matériel)

Le Conseil Municipal après délibération valide ces nouveaux tarifs à 17 voix Pour et 0 voix Contre et dit que ces tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2024.

8/ Demande de subventions auprès de l'ETAT, du Département, de la Région et tout autre financeur pour les travaux d'aménagement des entrées de village de Champdor et Corcelles

Monsieur Le Maire explique que la commune a lancé le projet d'aménagement des entrées de village de Champdor et Corcelles. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à **180 000 € HT** et la maîtrise d'œuvre s'élève à **11 521 € HT**.

Monsieur Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat, du Département de l'Ain, de la Région ainsi que tout autre financeur.

Le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 voix Contre valide ces demandes de subventions.

9/ Convention de déneigement

Monsieur Le Maire rappelle que les services techniques en charge du déneigement sont en sous-effectifs. Ils ne peuvent pas être d'astreintes pendant toute la période hivernale, la réglementation du travail impose des semaines sans astreintes.

En parallèle, la commune a été sollicitée par un jeune entrepreneur qui propose ses services pour le déneigement sous la forme d'une convention. Il a déjà effectué le déneigement de la commune de Brénod. Le montant de la semaine d'astreinte s'élèverait à 150 € HT et son prix horaire serait de 40 € HT.

Le Conseil Municipal à 17 voix Pour et 0 voix Contre :

- valide cette convention
- autorise monsieur le Maire à la signer

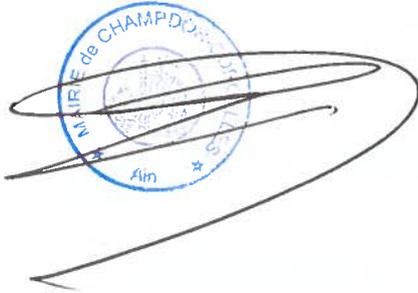
Informations diverses :

- Un panneau de basket est cassé au city-stade, il est nécessaire de le remplacer
- **Travaux de chauffage sur les bâtiments de la mairie et de l'école :** Les travaux de forage (6 forages sont prévus) devraient débuter en janvier et le reste des travaux est programmé pour les vacances de février.
- **Les Vœux du Maire :** ils auront lieu le 20 janvier 2024 à 11h à la salle des fêtes de Champdor

Fin de la séance à 23h15

Monsieur le Maire, Stéphane MARTINAND

Le secrétaire de séance Mr BALLAND Alain



A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Balland Alain', written in a cursive style.